



# COMMUNE DE WEMMEL

## Conseil communal du 2 janvier 2007

### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)  
[info@wemmel.be](mailto:info@wemmel.be)

Application de l'article 252 du décret communal.

### SEANCE PUBLIQUE

- Installation des conseillers communaux et prestation de serment

Le bourgmestre-président sortant, M. Van Langenhove, constate que les élections se sont déroulées conformément à la loi et que les lettres de créance des candidats répondent aux conditions d'éligibilité. Les élus prêtent serment entre les mains du bourgmestre sortant. Sont installés dans leurs fonctions de conseiller communal: M. Andries, M. Mertens, M. Vander Voorde, M. Carpriau, M. Coomans de Brachène, M. Galluccio, M. De Visscher, Mme Van der Straeten, Mme Sarels, M. Noltinx, M. Verhasselt, M. Belgrado, Mad. de Suray, Mme Govaere-Laurent, M. Van Mulders, M. Stevaert, Mad. Briclet, Mme Colier, Mme Moreau, M. Vansteenkiste, Mme Van Cauwenberghe, et Mme Cherkaoui. M. Van Langenhove prête serment entre les mains du premier échevin sortant, M. Andries.

- Prestation de serment des échevins

M. Andries, M. Mertens, M. Vander Voorde et M. Carpriau prêtent serment entre les mains du bourgmestre sortant, qui les déclare installés dans leurs fonctions d'échevin. M. Van Langenhove prête serment entre les mains de M. Andries.

- Election du bourgmestre intérimaire en séance publique et par vote secret. Le résultat de ce vote est comme suit:

M. Mertens: 6 voix

M. Van Langenhove: 14 voix

Bulletins blancs: 3

Par conséquent, M. Van Langenhove est élu comme bourgmestre intérimaire.

Par ordonnance :

Le secrétaire  
(s) Mme J. Luykx

le bourgmestre ff.  
(s) M. M. Van Langenhove